

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTON D'ORFORD

COMTÉ D'ORFORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2009

Le lundi 14 décembre 2009, séance extraordinaire du conseil municipal du Canton d'Orford, tenue à la mairie à 18 h 45 sous la présidence de M. le maire, Pierre Bastien.

Présences : Les conseillères Cécile Messier, Josiane Dupré, Denyse Donahue et les conseillers Jean-Guy Beaulieu, Marc-Gilles Bigué et Christian Girouard

- M^{me} Danielle Gilbert, directrice générale
- M^e Brigitte Boisvert, greffière

M. le maire, Pierre Bastien constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

Avis de convocation

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les conseillers, comme requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec*, et demande à la greffière d'en faire mention au procès-verbal.

364-12-2009

Approbation de l'ordre du jour

1. Moment de recueillement;
2. Approbation de l'ordre du jour;
3. Approbation de comptes à payer;
4. Autorisation donnée au club de motoneige «*Les motoneigistes du Memphrémagog inc.*» - Ajout d'un tracé supplémentaire pour la saison 2009-2010;
5. Appui au «*Club Les Sans Peur inc.*» - Sentier du mont Orford;
6. Mandat de gestion des archives 2010;
7. Entente de travail avec «*Emploi-Québec*»;
8. Adoption du *Règlement numéro 850* abrogeant les *Règlements numéros 500, 501, 521, 522, 537, 716, 721 et 721-1* concernant le tarif 9-1-1;
9. Correspondance s'il y a lieu;
10. Période de questions à objet limité réservée au public;
11. Levée de la séance.

Proposé par : Marc Bigué

D'approuver l'ordre du jour présenté par M. le maire, Pierre Bastien.

Adopté à l'unanimité

Présences dans la salle : 20 personnes

365-12-2009

Approbation de comptes à payer

Proposé par : Jean-Guy Beaulieu

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement des comptes suivants :

- *Les Constructions Binet inc.* pour un montant de 66 769,41 \$ (Réservoir Montagnac);
- *Teknika HBA inc.* pour un montant de 21 022,97 \$ (Réservoir Montagnac);
- *Teknika HBA inc.* pour un montant de 2 116,41 \$ (Évaluation environnementale phase 1 - Réservoir Montagnac);
- *Dessau inc.* pour un montant de 11 739,00 \$ (Plan d'intervention réseau d'eau potable et d'égout).

Lesdits montants seront puisés à même le fonds général.

Adopté à l'unanimité

366-12-2009

Autorisation donnée au club de motoneige
«*Les motoneigistes du Memphrémagog inc.*»
Ajout d'un tracé supplémentaire pour la saison 2009-2010

Considérant que le club de motoneige, *Les motoneigistes du Memphrémagog inc.*, a fait parvenir à la municipalité une demande afin d'être autorisé à circuler sur l'accotement du chemin de la Montagne (coté Est) à partir de la limite de la Ville de Magog (chemin Courtemanche) jusqu'à l'intersection du chemin du Parc;

Considérant que le conseil municipal juge opportun d'autoriser cette demande;

Proposé par : Christian Girouard

D'autoriser le club de motoneige, *Les motoneigistes du Memphrémagog inc.*, à circuler sur l'accotement du chemin de la Montagne (coté Est) à partir de la limite de la Ville de Magog (chemin Courtemanche) jusqu'à l'intersection du chemin du Parc, pour la saison 2009-2010.

Adopté à l'unanimité

367-12-2009

Appui au «*Club Les Sans Peur inc.*» - Sentier
du mont Orford

- Considérant que le *Club Les Sans Peur inc.*, club de motoneiges, fêtera cette année ses quarante (40) ans d'existence ;
- Considérant que ledit club utilise, et ce, depuis plus de trente-cinq (35) ans un tronçon de 1,4 kilomètre situé dans le parc du mont Orford ;
- Considérant que le conseil municipal a appuyé par résolution le 1^{er} octobre dernier la traverse des chemins municipaux du secteur nord pour la saison hivernale 2009-2010;
- Considérant que cette année le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, refuse l'accès à ce sentier au *Club Les Sans Peur inc.*;
- Considérant que cette portion de sentier faisant partie du circuit officiel Joseph A. Bombardier est un lien essentiel entre les sentiers Trans-Québec numéros 35 et 55 qui font aussi partie du circuit;
- Considérant que ce circuit est un apport touristique pour la région;

Proposé par : Jean-Guy Beaulieu

Que la municipalité appui *Le Club Les Sans Peur inc.* dans sa démarche auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir la réouverture du sentier.

De faire parvenir la présente résolution au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et au *Club Les Sans Peur inc.*

Adopté à l'unanimité

368-12-2009

Mandat gestion des archives 2010

Considérant que la municipalité doit appliquer le calendrier de conservation pour les archives;

Considérant que le nouveau calendrier de conservation et son système de suivi ont été mis en oeuvre au cours de l'année 2009 et que la collaboration de l'archiviste est souhaitée pour compléter la vérification des archives;

Proposé par : Denyse Donahue

D'autoriser l'utilisation des services de la compagnie *HB archivistes s.e.n.c.* pour deux (2) semaines de travail au premier trimestre de l'année 2010, afin de compléter le travail de vérification des archives antérieures à 2009 et collaborer à l'application du calendrier de conservation, pour un montant de 1 870 \$, le tout en respect de l'offre de services présentée en date du 6 décembre 2009, ce montant sera puisé à même le fonds général.

Adopté à l'unanimité

369-12-2009

Entente de travail avec «*Emploi-Québec*»

Considérant que l'organisme *Trav-Action* est spécialisé dans le service de maintien et d'intégration de personnes handicapées en milieu de travail en offrant un soutien financier compensatoire aux employeurs;

Considérant que *Emploi-Québec* rend disponible une assistance financière pour les dossiers d'employés évalués et suivis par *Trav-Action* eu égard à l'admissibilité de l'employeur;

Considérant que la municipalité est admissible à une telle assistance permettant de compenser en partie le salaire déboursé pour une employée qualifiée au programme;

Proposé par : Cécile Messier

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité une entente avec *Emploi-Québec*, applicable pour du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, établissant les modalités de compensation partielle du salaire versé par *Emploi-Québec* à la municipalité du Canton d'Orford, le tout sans dépense à engager par la municipalité ni autre engagement que la déclaration salariale applicable à la compensation.

Adopté à l'unanimité

370-12-2009

Adoption du *Règlement numéro 850* abrogeant les *Règlements numéros 500, 501, 521, 522, 537, 716, 721 et 721-1* concernant le tarif 9-1-1

Considérant qu' il y a lieu d'abroger les *Règlements numéros 500, 501, 521, 522, 537, 716, 721 et 721-1* puisque la municipalité du Canton d'Orford a adopté le *Règlement numéro 842 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*;

Considérant qu' un avis de motion du *Règlement numéro 850* a été préalablement donné par la conseillère Denyse Donahue à la séance ordinaire du 7 décembre 2009;

Considérant que tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Proposé par : Denyse Donahue

D'adopter le *Règlement numéro 850*, lequel statue et ordonne :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : ABROGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 500, 501, 521, 522, 537, 716, 721 et 721-1

Le présent règlement abroge les *Règlements numéros 500, 501, 521, 522, 537, 716, 721 et 721-1* concernant le tarif 9-1-1 à toutes fins que de droit.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

Période de questions à objet limité réservée au public

371-12-2009

Levée de la séance

Proposé par : Jean-Guy Beaulieu

De lever la séance extraordinaire. Il est 18 h 56.

Adopté à l'unanimité

Pierre Bastien
maire

M^e Brigitte Boisvert
greffière